

Alternatives Economiques

L'AUTRE FACE
DU COMMERCE MONDIAL P.32

LE CINÉMA FRANÇAIS
FAIT SES COMPTES P.38

LA CYBER-RÉPRESSION,
UN MARCHÉ PROFITABLE P.35

FÉVRIER 2013 | NUMERO 321 | 3,80 €

www.alternatives-economiques.fr

LES RICHES SONT-ILS À PLAINDRE ?

Revenus, patrimoine, fiscalité...,
la France ne martyrise pas ses riches.
Au contraire. P.6



Belgique/Luxembourg 4,50 € ■ Allemagne/Espagne/Italie/Grèce/Portugal (cont) 5 € ■ Suisse 8 CHF ■ DOM/A 4,50 € ■ Maroc 49 MAD ■ Zone CFA 3 600 CFA ■ Canada 7,50 CAD

ISSN 0247-3739

M 02125 - 321 - F - 3,80 €



(France métropolitaine)

**Etats-Unis : du pétrole
dans le gaz de schiste** P.43

**Migrations : la mondialisation
des cerveaux** P.72

LES RICHES SONT-ILS À PLAINDRE ?

7 / Pourquoi les riches en font trop
L'argument du pillage fiscal des riches est connu, mais il ne tient pas

11 / Halte au dumping fiscal !
La poursuite de la course au moins-disant fiscal est suicidaire

13 / Qui crée (vraiment) la richesse ?
C'est la coopération entre entrepreneurs, salariés et collectivités

Après les pigeons qui avaient mobilisé l'opinion à l'automne dernier, les pérégrinations belgo-russes de Gérard Depardieu ont relancé le débat en ce début d'année autour des malheurs de nos riches et des misères fiscales que le nouveau pouvoir socialiste leur fait subir. Au risque de les voir abandonner l'Hexagone à son triste sort en emportant leurs sous. Auquel cas une multitude de plaies supplémentaires ne manqueraient pas de s'abattre sur celles et ceux qui font preuve de tant d'ingratitude à l'égard de ces créateurs de richesses.

Raison garder

Il faut tout d'abord raison garder. Les riches français ont beaucoup profité des évolutions intervenues durant la décennie 2000. Malgré la crise, qui les a un peu écornés, leurs revenus restent aujourd'hui très supérieurs à ce qu'ils étaient il y a quinze ans, car les inégalités de revenus et encore plus de patrimoine se sont fortement accrues. De plus, beaucoup d'entre eux sont de simples héritiers et non de géniaux créateurs d'entreprise. Les plus aisés de nos compatriotes ont largement profité en particulier d'un affaiblissement marqué de la progressivité du système fiscal du fait de la politique suivie, non seulement par Nicolas Sarkozy après 2007, mais par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le début des années 2000,

puisqu'il était le gouvernement socialiste de Lionel Jospin qui avait lui-même lancé le mouvement en 2001. Ces multiples allègements d'impôts sur les revenus et les patrimoines des plus riches ont d'ailleurs apporté une contribution décisive au gonflement de la dette publique française dès avant la crise commencée en 2008. Face à la gravité de la situation des finances publiques et compte tenu des difficultés qu'éprouvent ceux qui se situent au bas de l'échelle sociale du fait de l'explosion du chômage, il n'y a donc rien de choquant à demander en priorité un effort fiscal important aux plus aisés.

François Hollande est-il allé trop loin sur cette voie ces derniers mois ? La hausse des prélèvements sur les revenus des plus aisés est incontestablement significative et des erreurs ont pu être commises, comme avec l'absence provisoire de plafonnement du total des impôts en 2012. Mais tous les gouvernements de la zone euro tentent de mener, à des degrés divers, le même genre de politique, par nature peu populaire chez ceux qui doivent acquitter davantage d'impôts. Seulement les riches européens peuvent toujours continuer à jouer les Etats de l'Union les uns contre les autres car, malgré la crise, strictement aucun progrès n'a été réalisé contre le fléau du dumping fiscal, ni dans l'Europe des vingt-sept ni même dans la zone euro. A vrai dire, absolument rien n'a même été tenté dans ce domaine durant l'ère Merkozy. Pourtant, pour que le redressement des finances publiques européennes puisse se faire dans des conditions socialement et politiquement acceptables, il faudrait s'y mettre d'urgence. ■

GUILLAUME DUVAL



FORTUNES La France accablerait ses riches d'impôts et les pousserait à l'exil, se privant ainsi de précieuses forces créatives. Le plaidoyer est connu, mais pas convaincant.

POURQUOI LES RICHES EN FONT TROP

Une telle quantité d'eau frise le ridicule, déclarait Monsieur Prudhomme en découvrant la mer. C'est un peu le sentiment que l'on éprouve devant les polémiques incessantes au sujet des « malheurs » des riches depuis l'élection de François Hollande. De la taxe exceptionnelle à 75 % à l'exil de Gérard Depardieu en passant par

l'affaire des « pigeons », le refrain est rodé : la France martyrise les riches en les accablant d'impôts et risque, du même coup, de s'aliéner leur capacité d'entreprendre au moment où elle en aurait le plus besoin.

Si les revenus des riches ont marqué le pas au plus fort de la crise, ils se situent pourtant toujours très au-dessus de leur niveau d'il y a dix ans. De plus, ils



Selon les comptes d'Eurostat, la part du revenu national captée par le top 1 % des plus riches est déjà revenue à son niveau d'avant-crise.

concernent souvent davantage des héritiers et des rentiers que des entrepreneurs audacieux et créatifs qu'il faudrait protéger d'une fiscalité rapace. Enfin, ces contribuables fortunés vont certes devoir s'acquitter désormais de taxes plus élevées, mais cette hausse ne fait guère que corriger (partiellement) les baisses d'impôts dont ils ont profité depuis dix ans.

LES RICHES ONT-ILS CESSÉ DE S'ENRICHIR ?

La volonté du gouvernement de faire contribuer davantage les plus fortunés au redressement des comptes publics se fonde sur une observation largement documentée : le creusement des iné-

galités du fait de l'essor des très hauts revenus dans notre pays depuis le milieu des années 1990. Ce phénomène est peu perceptible si l'on se contente d'examiner le seuil d'accès au groupe

des 10 % des Français les plus aisés. Ce seuil se situe en effet aux alentours de 36 000 euros par an (3 000 euros par mois) (1), soit 3,5 fois plus que le plafond des 10 % les plus modestes. Un ratio quasiment stable depuis de nombreuses années et relativement raisonnable comparé aux autres pays européens.

Mais cet indicateur masque la hausse des très hauts revenus. Pour entrer dans le top 1 % des Français les plus riches, qui capte à lui seul plus de 5 % des revenus d'activité (essentiellement des salaires), un tiers des revenus du patrimoine et la moitié des revenus exceptionnels (comme les plus-values de cession), il fallait gagner plus de 86 700 euros par an en 2009, soit 7 225 euros par mois. Et pour entrer dans le top 0,01 %, il fallait franchir la barre des 651 300 euros par an, ou encore 54 000 euros par mois, soit 36 fois le revenu médian (*).

La crise économique et financière qui a éclaté en 2008 a-t-elle durablement calmé le jeu ? Difficile à dire, car les données disponibles s'ar-

LES PATRONS DU CAC 40 RETROUVENT DES COULEURS

La rémunération totale des présidents exécutifs des entreprises du CAC 40 a rebondi de 33 % en 2010, selon le cabinet Proxinvest, et encore de 4 % en 2011, pour s'installer cette année-là au niveau moyen de 4,2 millions d'euros. Or, en 2011, le CAC 40 a baissé de 17 %, le bénéfice net cumulé des entreprises concernées a reculé

de 10 % et les rémunérations moyennes de leurs homologues européens de 5 % (1). Les gains des grands patrons français sont plus que jamais déconnectés des performances des entreprises qu'ils dirigent.

1. Selon le 14^e rapport de Proxinvest, « La rémunération des dirigeants des sociétés du SBF 120 », accessible sur www.proxinvest.com/index.php/fr/news/read/208.html

Rémunération des présidents exécutifs les mieux payés du CAC 40 en 2011

Nom	Société	Rémunération totale		Variation 2010-2011
		En M€	En nombre d'années de Smic	
Maurice Lévy	Publicis	19,6	1 172	+ 216 %
Carlos Ghosn	Renault	13,3	795	+ 38 %
Bernard Charès	Dassault Systèmes	10,9	652	+ 15 %
Bernard Arnault	LVMH et Christian Dior	10,8	646	+ 11 %
Jean-Paul Agon	L'Oréal	7,7	460	- 28 %
Chris Viehbacher	Sanofi	7,1	424	+ 17 %
Franck Riboud	Danone	6,1	365	+ 3 %
Gérard Mestrallet	GDF Suez	4,8	287	+ 44 %
Jean-Pascal Tricoire	Schneider Electric	4,7	281	+ 12 %
Thierry Pilenko	Technip	4,6	275	+ 7 %
Henri de Castries	Axa	4,6	275	- 7 %

Source : Proxinvest

1. Ces chiffres comme ceux qui suivent désignent des revenus imposables pour une personne seule, avant impôts et prestations sociales.



Revenu médian : le revenu qui partage la population en deux parties égales, une moitié gagne plus, l'autre moitié moins.

L'ÉVÉNEMENT

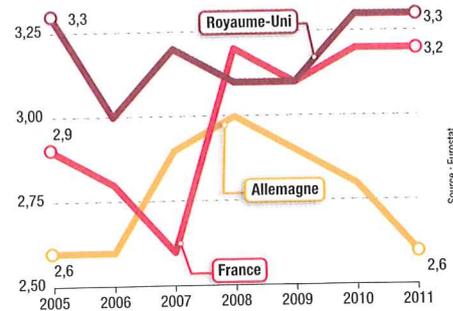
LES RICHES SONT-ILS À PLAINDRE ?

III rêtent pour le moment en... 2009. Ces seuils étaient plus élevés en 2007, avant la crise : le ticket d'entrée dans le top 0,01 % se situait alors à près de 1 million d'euros par an. Il a donc chuté d'un tiers entre 2007 et 2009, du fait notamment du repli des revenus financiers et de la part variable des rémunérations.

Cette chute doit cependant être relativisée. D'une part, la progression reste forte par rapport à leur niveau de 2004 : cette année-là, pour entrer dans le top 0,01 %, il fallait gagner 15 % de moins qu'en 2009. D'autre part, depuis 2009, les valeurs boursières n'ont pas toutes rejoint leur niveau de 2007, mais elles

LES RICHES ONT BIEN RÉSISTÉ À LA CRISE

Part du 1 % le plus riche dans le revenu national total, en %



ont retrouvé des couleurs (+ 15 % pour le CAC 40 sur le second semestre 2012).

Enfin et surtout, la crise a certes réduit temporairement les revenus des plus aisés en valeur, mais elle n'a pas réduit leur part du gâteau. Selon Eurostat, la part du revenu national captée par le top 1 % en France est déjà revenue à son niveau d'avant-crise, contrairement à ce qui s'est passé, par exemple, en Allemagne (voir graphique). Au sein de la zone euro en 2011, il n'y a qu'au Portugal que cette part soit plus importante. Quant aux rémunérations des dirigeants du CAC 40, elles sont elles aussi réparties vers les sommets (voir encadré page 7).



Gilles Blasignac - Divergence

Les **traders**, dirigeants de banque et consultants sont, aux côtés de quelques comédiens et footballeurs professionnels, ceux qui se sont le plus enrichis ces quinze dernières années.

LES RICHES SONT-ILS DE PRÉCIEUX ENTREPRENEURS ?

Les riches figurant dans le top 0,01 % ne sont pas tous patrons d'une grande société cotée. Ils ne sont même pas tous chefs d'entreprise, loin s'en faut. Mais que sait-on au juste à leur sujet ? Ce sont plus souvent des hommes que des femmes. Majoritairement mariés et quinquagénaires, ils résident dans les deux tiers des cas en Ile-de-France et sont propriétaires à plus de 80 %. Occupant des logements de 180 à 260 mètres carrés, ils ont en général un enfant à charge (2). Il existe certes, dans cet ensemble, des entrepreneurs

créatifs, mais ceux qui, parmi eux, dirigent une entreprise n'en sont généralement pas les fondateurs. Inversement, les patrons de PME innovantes qui ont fondé leur société font rarement partie des très hauts revenus, du moins aussi longtemps qu'ils ne revendent pas leur entreprise en réalisant une grosse plus-value.

D'après les travaux de l'économiste Olivier Godechot (3), c'est dans le secteur de la finance et du conseil aux entreprises que se concentraient surtout les très hauts revenus juste avant la crise : les *traders*, les

dirigeants de banque et les consultants sont, aux côtés de quelques comédiens et quelques sportifs professionnels, ceux qui se sont le plus enrichis ces quinze dernières années. En 2007 en effet, seuls 14 % des 0,01 % des salariés du privé les mieux payés venaient de l'industrie (contre 38 % en 1976), 24 % exerçaient dans la finance (contre 8 % en 1976) et 26 % dans les services aux entreprises (contre 10 % en 1976). 48 % de l'ensemble des augmentations de salaires constatées depuis 1996 dans ce top 0,01 % sont dus à l'explosion des très hautes rémunérations dans la finance, qui ont été multipliées par 8,7 !

Mais surtout le salaire ne constitue qu'une partie – et parfois pas la plus grande – des revenus de ces Français les plus riches. En effet, alors que les revenus du patrimoine ne représentent en moyenne que 2 % à 3 % des ressources des 90 % des Français les plus modestes, ils pèsent la moitié de celles des 0,01 % les plus aisés. Autrement dit, la rente occupe une place de premier plan dans le monde des très riches.

D'autant que, dans notre pays, ce patrimoine pèse lourd. Le Crédit suisse, qui recense chaque année le nombre d'adultes possédant un patrimoine supérieur à un million de dollars, a calculé qu'en 2012, l'Hexagone en rassemblait 2,3 millions, soit 8 % du total mondial. Un chiffre qui classe notre pays au troisième rang derrière les Etats-Unis (11 millions) et le Japon (3,6 millions), et devant l'Allemagne (1,4 million) et l'Italie (1,2 million). Avec environ un millionnaire pour 28 habitants, la France présente même la plus grande densité au monde. Certes,

ces résultats tiennent en bonne partie à la forte appréciation des actifs immobiliers tout au long des années 2000 et la baisse qui semble s'être amorcée récemment risque de modifier la donne. Mais cette proportion reste très significative.

De plus, ce patrimoine ne résulte pas de plus souvent des revenus accumu-

lés par le travail des intéressés : selon le Crédit suisse, la France est un des pays où l'héritage prime le plus dans ce domaine. Ainsi, parmi les 15 milliardaires français qui apparaissent dans le classement Forbes de 2012, 60 % doivent l'essentiel de leur patrimoine à leurs parents. La France se classe, de ce

point de vue, en deuxième position derrière l'Allemagne (65 %) et juste devant l'Inde (58 %). Ces héritiers milliardaires sont aussi en moyenne les plus âgés du monde (72 ans). On est donc très loin de l'image idéalisée de l'entrepreneur audacieux et créatif, et plus encore de celle du *self-made man*...

LE FISC MATRAQUE-T-IL LES RICHES ?

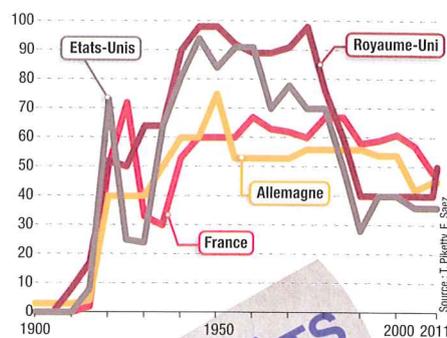
Autre antienne du moment : les riches seraient accablés d'impôts par une fiscalité quasi punitive. Si l'on examine les taux d'imposition pesant sur les plus hauts revenus depuis une dizaine d'années, c'est plutôt l'inverse qui saute aux yeux (voir graphique), et pas seulement en France. Entre 2000 et 2010, le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu a chuté de 53 % à 40 %. A quoi se sont ajoutés de multiples niches fiscales et, à partir de 2007, un bouclier fiscal garantissant aux plus aisés qu'en aucun cas l'addition de la contribution sociale généralisée (CSG), de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur la fortune (ISF) et de la taxe d'habitation ne dépasserait 50 % de leurs revenus.

Mais cette période s'est refermée avec la nécessité de trouver de nouvelles recettes pour redresser des comptes publics doublement éprouvés par la crise économique et par dix ans de baisses d'impôts.

Le premier revirement ne date d'ailleurs pas de l'élection de François Hollande. En 2011 déjà, le gouvernement Fillon avait amorcé un durcissement sensible de la fiscalité des plus aisés : le bouclier fiscal à 50 % avait été supprimé, le taux marginal supérieur (*) de l'impôt sur le revenu porté à 41 %, les prélèvements forfaitaires libératoires (*) sur les revenus du capital augmentés, le barème des droits de donation et de succession gelé et ses deux dernières tranches rehaussées de 5 points, une taxe exceptionnelle de 3 % à 4 % sur les revenus supérieurs à 250 000 euros par an instaurée... Au total, c'est un effort de plus de 2 milliards d'euros qui avait été

FISCALITÉ : LES RICHES ONT CONNU PIRE...

Taux d'imposition des plus hauts revenus depuis 1900, en %



IMPÔTS

requis de la part des plus aisés par le gouvernement. Dans le même temps cependant, la majorité allégeait l'ISF en modifiant son barème et en relevant son seuil de déclenchement : un « lot de consolation » de 1,5 milliard pour les plus riches...

Avec la gauche élue en mai 2012, le temps se couvre un peu plus pour les plus fortunés. En attendant de pouvoir réformer l'ISF, elle fait voter, dès son arrivée au pouvoir, une contribution exceptionnelle sur les gros patrimoines. Puis elle rétablit les anciens taux de l'ISF (élevés). En outre, elle soumet la plupart des revenus du capital au barème progressif de l'impôt sur le revenu et met fin pour l'essentiel au régime du prélè-

Taux marginal supérieur : taux d'imposition de la fraction du revenu qui se situe dans la dernière tranche de l'impôt sur le revenu.



Prélèvements forfaitaires libératoires : taxation des plus-values et des revenus financiers à un taux fixe auquel s'ajoutent 15,5 % de prélèvements sociaux.

vement forfaitaire libératoire. Elle crée par ailleurs une tranche à 45 % touchant les revenus supérieurs 150 000 euros par part, et une taxe exceptionnelle à 75 % sur la partie des revenus d'activité excédant 1 million d'euros par personne.

Cet impressionnant train de mesures a soulevé des mécontentements. Les « pigeons » se sont insurgés contre le niveau de la taxation des plus-values de cession qui, au motif de vouloir pénaliser les investisseurs opportunistes en quête de profits rapides, risquent, selon eux, de décourager les « vrais » créateurs d'entreprise. Résultat : le gouvernement a revu sa copie à la baisse. Quelques semaines plus tard, le Conseil constitutionnel a « retoqué » la taxe exceptionnelle à 75 %.

Pendant, même limité par ces déconvenues, le budget 2013 marque une nette inflexion à la hausse de la fiscalité des plus aisés. Est-ce trop ? Concernant la fiscalité des revenus, certainement pas. Même porté à 45 %, le taux marginal supérieur de l'IR reste inférieur à celui de nombre de nos voisins européens (voir page 11). Même si l'on y ajoute la part non déductible de la CSG/CRDS, il monte à 50,8 %, ce qui n'a rien d'excessif par rapport à la moyenne européenne. D'autant que les niches fiscales à la disposition des plus aisés restent nombreuses. Au ■■■

2. Voir « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », par Julie Solard, accessible sur www.insee.fr/fr/fic/docs_ffc/ref/REVPMENIOe.pdf

3. « Finance and the Rise in Inequalities in France », par Olivier Godechot, Paris School of Economics, avril 2011, accessible sur <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/48/81/PDF/wp201113.pdf>

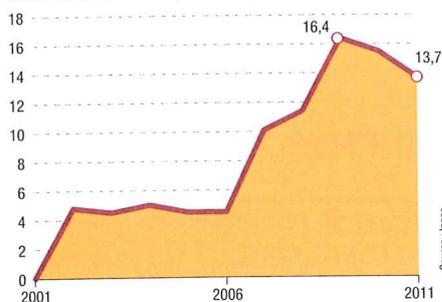
■ ■ ■ total, les réformes du gouvernement Ayrault constituent surtout une correction opportune des dérives libérales des années 1995-2010.

Concernant la fiscalité du patrimoine, la situation est un peu plus complexe. Il eût sans doute été plus habile de maintenir des taux relativement bas sur l'ISF, mais d'en élargir l'assiette, aujourd'hui mitée par une multitude d'exemptions : les recettes escomptées n'auraient pas été moindres et l'impôt aurait été à la fois plus juste et peut-être mieux accepté. Inversement, la réforme des droits de succession et de donation aurait pu aller plus loin. Le gouvernement s'est contenté de réduire l'abattement en ligne directe de 159 325 euros à 100 000 euros par personne, et de réduire de quinze à dix ans le délai au terme

duquel une nouvelle donation est possible sans pénalité fiscale. Au final, 90 %

L'EFFET MASSIF DES BAISES DES IMPÔTS PROGRESSIFS

Rentrées fiscales supplémentaires de l'impôt sur le revenu, de l'ISF et des droits de mutations si le taux de prélèvements sur les revenus primaires était resté le même qu'en 2011, en milliards d'euros



des successions resteront exonérées. On aurait pu être sans doute plus ambitieux sur les successions sans accroître parallèlement la pression sur les donations de

manière à encourager les transmissions anticipées et à favoriser ainsi l'investissement tout en collectant rapidement de précieuses recettes supplémentaires...

En tout état de cause, l'idée que les riches seraient exposés à une forme de « répression fiscale » est pour le moins excessive. Mais à trop se concentrer sur l'impôt, on risque d'oublier que le problème des inégalités réside d'abord dans le partage primaire des revenus, celui qui résulte directement de l'activité économique. Sur ce point, les politiques publiques mises en place ces derniers mois sont beaucoup plus limitées. Or, il faudrait agir plus efficacement pour dissuader les entreprises de verser à leurs *traders*, à leurs cadres dirigeants ou à leurs actionnaires des rémunérations aussi disproportionnées que ces dernières années. C'est d'ailleurs une des pistes envisageables pour remplacer la taxe à 75 % refusée par le Conseil constitutionnel.

LES RICHES VONT-ILS CHOISIR L'EXIL FISCAL ?

Les péripéties de l'affaire Depardieu ont accrédité aux yeux de beaucoup l'idée que les riches étaient tous à la veille de s'exiler hors de France pour échapper aux griffes du fisc. Cette peur n'est pas nouvelle. C'est ainsi que de nombreuses baisses d'impôts ont été justifiées depuis dix ans, à commencer par le bouclier fiscal dans sa version de 2007. L'idée est que, dans un monde où les plus fortunés circulent plus facilement que les plus pauvres, et dans une Europe qui a fait de la concurrence fiscale entre ses États membres une sorte de sport continental, les très hauts revenus et les gros patrimoines peuvent être tentés d'aller élire domicile dans les pays où l'impôt est plus clément.

Les rares chiffres disponibles ne traduisent cependant pas un tel mouvement. D'après les données publiées en 2010 par Bercy, 846 redevables de l'ISF avaient quitté le pays en 2006, 719 en 2007, 821 en 2008... Mais il faut également compter avec les retours. Le solde net n'est plus alors que de 620 en 2006, 473 en 2007 et 509 en 2008. Au total, selon Katia Weidenfeld (4), la proportion des départs de personnes assujetties à l'ISF est restée

stable autour de 0,12 % du total durant les années qui ont précédé la crise. Et ce chiffre n'a guère changé sur 2009 et 2010 : il serait de 0,15 % et ne représenterait que 0,6 % des recettes de l'ISF (5). Autrement dit, 99,85 % des contribuables concernés auraient préféré rester chez eux...

Pour en savoir plus sur la période récente, il faut se fier aux statistiques de l'*exit tax* (*) mise en place en 2011. Selon cette source, seuls 128 contribuables auraient décidé de quitter le territoire national cette même année. Certes, la situation a peut-être changé depuis, mais il n'y a aucune raison de se fier aux alarmes des cabinets d'optimisation fiscale, qui prétendent que leurs officines ne désemplissent pas depuis la rentrée : c'est aussi leur intérêt bien compris de répandre ces rumeurs et de faire croître la peur pour attirer les clients potentiels ! Mais quand bien même les flux d'exilés fiscaux augmenteraient sensiblement dans les mois qui viennent, serait-ce une catastrophe ? Même davantage taxés, les riches ne sont pas si nombreux que leur contribution fiscale au budget de la nation soit quantitativement vitale. ■

THIERRY PECH

4. A l'ombre des niches fiscales, par Katia Weidenfeld, Economica, 2011, p. 85.
5. Voir 15 idées reçues sur la fiscalité, par Attac, Les Liens qui libèrent, 2012, p. 42.





Le taux marginal d'imposition a baissé de 13,2 points en France entre 2000 et 2009, contre 6,3 points en moyenne dans la zone euro.

EUROPE Pour limiter les inégalités et redresser les comptes publics il faut taxer davantage les hauts revenus. Cela implique d'urgence une harmonisation de la fiscalité.

HALTE AU DUMPING FISCAL !

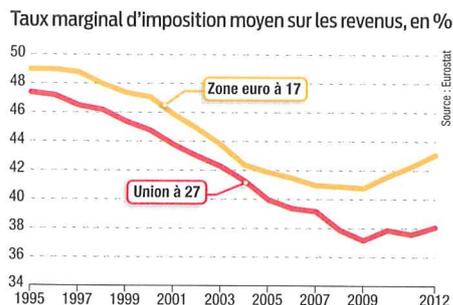
Une des premières mesures que Franklin D. Roosevelt prit quand il arriva au pouvoir aux États-Unis voici quatre-vingts ans, fut de porter le taux marginal de l'impôt sur le revenu à 80 %. Un niveau au-dessus duquel il resta, outre-Atlantique, jusqu'à la fin des années 1970. Après la Seconde Guerre mondiale, les autres pays développés suivirent cet exemple, ouvrant ainsi une période de nette réduction des inégalités par rapport à l'avant-1929. Après la crise de 2008-2009, le monde développé va-t-il s'engager de nouveau dans cette voie pour retrouver son équilibre économique et social ? Ce n'est pas parti pour. Aux États-Unis, la domina-

tion des républicains à la Chambre des représentants bloque un tel scénario. Et en Europe, une telle remise en cause se heurte à la persistance du dumping fiscal intra-européen.

L'Union du moins-disant fiscal

Les Européens ont le droit de se déplacer à leur guise au sein de l'Union et, depuis 1990, de placer leurs économies où ils le souhaitent. Et cela sans qu'aucune mesure n'ait été prise à l'époque pour harmoniser les niveaux d'imposition sur les revenus de l'épargne, ni même pour obliger un Etat à avertir un autre qu'un de ses ressortissants avait placé ses économies chez lui. Il faut dire qu'en Europe, l'unanimité des Etats est la règle sur les questions fiscales, ce qui ne facilite pas les choses. Paradoxalement, le seul domaine où une harmonisation de la fiscalité a été mise en œuvre au niveau

L'EFFET (MASSIF) DU DUMPING FISCAL EUROPÉEN



européen, c'est celui qui, a priori, le nécessitait le moins, car il s'agit de la base fiscale la moins facilement délocalisable : la consommation (TVA, taxes sur l'énergie, les alcools...).

Cette lacune a entraîné une course effrénée au moins-disant fiscal : entre 1995 et 2009, le taux marginal de l'impôt sur le revenu a baissé de 10,2 points dans l'Union à vingt-sept et de 8,2 points dans la zone euro, selon la Commission européenne. Cette course a été accélérée en particulier par l'arrivée des anciens pays communistes d'Europe de l'Est : nombre d'entre eux ont adopté une *flat tax* non progressive, imposant au même taux les revenus des plus aisés et ceux des plus pauvres. Par conviction idéologique libérale, mais aussi pour attirer du capital, dans un contexte où l'Europe occidentale se montrait très pingre en refusant d'augmenter le budget de l'Union pour les aider comme elle l'avait fait pour la Grèce, l'Espagne et le Portugal dans les années 1980.

Ce mouvement n'a pas épargné non plus la zone euro. Et, au sein de celle-ci, la France s'est montrée particulièrement zélée : entre 2000 et 2009, le taux marginal d'imposition a baissé de 13,2 points dans l'Hexagone, contre -6,3 en moyenne dans la zone euro, plus de deux fois plus. Du coup et avec les multiples niches fiscales qu'elle autorise sur les revenus des plus aisés, la France était en 2010 l'un des pays de la zone euro où cette forme d'imposition pesait le moins lourd avec seulement 7,6 points de produit intérieur brut (PIB) prélevés sous forme d'impôt sur le revenu et de contribution sociale généralisée (CSG). La moyenne de la zone se situait en effet à 8,7 points de PIB. Les seuls pays où l'imposition des revenus était encore plus basse qu'en France étaient les pays très inégalitaires d'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Grèce...). ■■■

Le dumping fiscal a été au cœur des difficultés budgétaires rencontrées par les grands Etats de l'Union depuis vingt ans

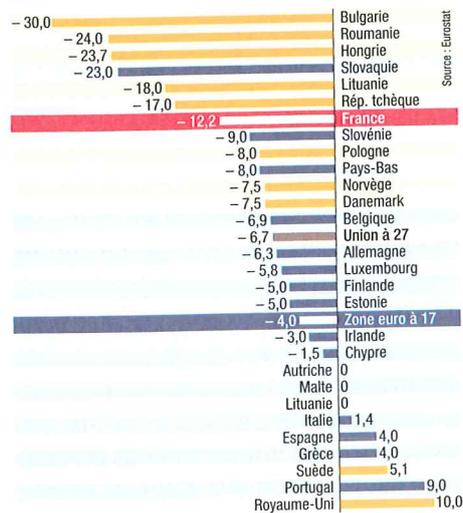
■ ■ ■ En dehors de la zone euro, même le très libéral Royaume-Uni (10,1 points de PIB) en collecte nettement plus que la France (7,6). De plus, l'impôt sur le revenu pesait encore 8,4 points de PIB en 2000 en France : son poids a reculé deux fois plus chez nous au cours de la décennie 2000 qu'en moyenne dans la zone euro.

Une timide inversion

Avec la crise, le mouvement a cependant commencé à s'inverser. Les taux marginaux d'imposition ont légèrement remonté, passant en moyenne de 40,8 % à 43,1 % entre 2009 et 2012 dans la zone euro. Ce faisant, ils n'ont fait que retrouver leur niveau de 2003 et restent toujours 5,9 points en dessous de celui de 1995. Malgré quelques gestes symboliques pour montrer qu'ils taxent davantage les riches, les gouvernements misent surtout sur l'augmentation des taxes sur la consommation pour rétablir les finances publiques : le taux normal moyen de TVA dans l'Union est ainsi passé de 19,4 % en 2008 à 21 % en 2012. Avec un taux marginal de l'impôt sur le revenu de 46,8 % en 2012 (y compris la CSG), la France se situait encore nettement en dessous des 56,6 % de la Suède, des 55,4 % du Danemark et même des 53,7 % de la Belgique. Mais aussi en dessous de la plupart des autres pays de la zone euro : Espagne, Pays-Bas, Autriche, Grèce, Portugal, Finlande, Allemagne, Italie. Il y avait donc de la marge pour imposer davantage les plus riches en 2013 !

LA FRANCE, CHAMPIONNE DE LA BAISSÉ DES TAUX D'IMPOSITION

Evolution du taux marginal d'imposition sur les revenus entre 2000 et 2012, en points de %



COMMENT LA SUISSE BLOQUE L'EUROPE

La question suisse tient un rôle important dans le blocage intra-européen sur la fiscalité de l'épargne. Rien ne servirait en effet de mettre au pas les paradis fiscaux internes à l'Union si on continue à en laisser d'autres prospérer à ses portes. Or, la Confédération helvétique est parvenue à diviser les pays de l'Union en leur proposant un deal : en échange du maintien du secret bancaire sur les avoirs des non-résidents sur son sol, elle propose de taxer leurs revenus et de reverser ces taxes aux Etats.

Avantage : les Etats surendettés touchent de l'argent tout de suite. Le Royaume-Uni et l'Autriche ont déjà succombé aux charmes de cette proposition. L'Italie et la Grèce pourraient suivre. Mais le gros poisson qu'espéraient attraper les banquiers suisses, c'était surtout l'Allemagne. Or, après avoir approuvé un accord de ce type en

août 2011, le gouvernement d'Angela Merkel a dû finalement enterrer le projet sous la pression de l'opposition majoritaire au Bundesrat, le Sénat allemand. Pour autant, le dossier suisse n'est toujours pas réglé au niveau de l'Union.

Paradoxalement, ce sont finalement les Américains qui pourraient le résoudre à notre place : les Etats-Unis ont en effet adopté en 2010 une législation, dite Foreign Account Tax Compliance Act (Fatca), qui oblige les banques étrangères à déclarer les comptes détenus chez elles par des contribuables d'outre-Atlantique. Or, en décembre dernier, la Suisse a accepté de signer avec les Etats-Unis un accord Fatca. Celui-ci remet profondément en cause le secret bancaire et va bien au-delà de ce que la Confédération avait concédé aux Européens jusqu'ici (voir aussi page 20).

Il n'est pas tout à fait juste cependant de dire que rien n'a été fait jusqu'ici pour combattre le dumping fiscal en Europe. Après bien des atermoiements, une directive européenne sur l'épargne était entrée en vigueur en 2005. Elle prévoit que tous les Etats de l'Union doivent informer les autres des revenus de l'épargne perçus chez eux par des non-résidents. Le Luxembourg et l'Autriche ont obtenu une dérogation à cette obligation mais, en contrepartie, ils doivent percevoir et reverser aux Etats d'origine un impôt de 35 % au minimum sur ces revenus. Cette directive couvre cependant très inégalement les différents produits financiers. Du coup, l'industrie financière européenne s'est engouffrée dans la brèche. La Commission a adopté dès 2008 un projet de directive modifiée pour remédier au problème. Le Parlement européen l'a examiné en 2009, mais les représentants des gouvernements ne parviennent toujours pas à se mettre d'accord à ce sujet : l'Autriche et le Luxembourg refusent en particulier la généralisation prévue de l'échange d'informations fiscales, en raison notamment du maintien du secret bancaire suisse (voir encadré).

Renforcer l'harmonisation fiscale

Ce sont les grands Etats de l'Union (France, Allemagne, Italie...) qui sont les principales victimes du dumping fiscal intra-européen. En effet, lorsqu'un petit pays abaisse ses taux d'imposition sur les revenus de l'épargne ou sur les bénéfices des entreprises, il peut attirer suffisam-

ment de riches ou d'entreprises supplémentaires pour voir ses rentrées fiscales augmenter au final. En revanche, quand un grand Etat doit s'aligner, il perd forcément des revenus.

Ce mécanisme pervers a été au cœur des difficultés budgétaires rencontrées en particulier par ces grands Etats depuis vingt ans. Or, malgré la grave crise de la zone euro, leurs dirigeants n'ont jamais tenté, depuis 2008, de remettre la question de l'harmonisation fiscale sur le tapis européen. Au contraire, le gouvernement d'Angela Merkel a consciencieusement saboté les efforts engagés pour remettre en cause le secret bancaire suisse et réformer la directive épargne en signant un accord avec ce pays (voir encadré). De plus, fin 2011, Nicolas Sarkozy et Angela Merkel ont lancé ensemble un nouveau traité, le fameux TSCG, censé corriger les dysfonctionnements de la zone euro. Or, bien que le Royaume-Uni, opposé à toute démarche de ce type, n'ait pas été associé à ce processus, ce traité ne comporte aucune disposition allant dans le sens d'une harmonisation fiscale plus poussée au sein de la zone euro. Si on veut réellement régler les questions de dette publique en France et en Europe tout en renouant avec une fiscalité plus progressive, et donc plus juste, il faut pourtant d'urgence engager ce combat. ■ ■ ■

GUILLAUME DUVAL

En savoir plus

http://ec.europa.eu/taxation_customs : de nombreuses ressources sur le site de la direction générale fiscalité et douanes de la Commission européenne

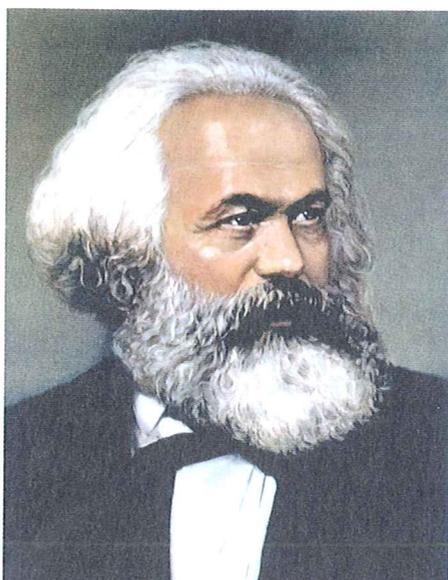
DÉBAT La création de richesses résulte de la coopération entre entrepreneurs, salariés et collectivité. Reste à définir la part de chacun.

QUI CRÉE (VRAIMENT) LA RICHESSE ?

Is l'ont crié haut et fort : nous sommes les créateurs de richesses et on veut nous punir en taxant sans mesure la part qui nous revient alors que nous irriguons et développons le tissu économique. Et, de fait, le mouvement des « pigeons » a fait reculer le gouvernement et secoué l'opinion, tout comme les pérégrinations de l'acteur Gérard Depardieu. Mais qui crée vraiment la richesse ?

Le travail, seul créateur de richesse

Le travail, et les travailleurs seuls, répondait le philosophe et économiste allemand du XIX^e siècle Karl Marx (1818-1883). C'était lui (et non Nicolas Sarkozy) qui avait mis en avant la « valeur travail » et entendait en faire la mesure de toute valeur marchande. Certes, cet étalon de mesure a été par la suite critiqué et, aujourd'hui, la très grande majorité des économistes lui préfèrent l'approche subjective basée sur l'utilité (et donc



Pour Karl Marx, seuls le travail et les travailleurs sont créateurs de richesses.

sur l'intensité du désir de chacun pour un bien ou un service confronté au prix affiché). Reste cependant que le travail demeure sinon la mesure, du moins le fondement de l'activité productive.

Un économiste comme Jean Fourastié (1907-1990), par exemple, avait mis en évidence l'importance centrale de la productivité du travail dans l'évolution de notre niveau de vie et de nos modes de vie. Le travail est donc l'élément indispensable de toute création de richesse (1). La question est de savoir s'il est le seul. Répondre positivement à cette question, dans le prolongement des analyses de Marx, revient à estimer que tout profit repose sur l'exploitation d'un travail rémunéré à un niveau inférieur à la valeur marchande qu'il contribue à créer.

Beaucoup répondent cependant négativement. Nous en serions encore à fouir le sol avec un bâton pour tenter de produire de quoi manger si *homo faber*, au fil du temps, n'avait eu l'intelligence de créer des outils, des bâtiments, des infrastructures – bref, du capital technique – afin d'augmenter l'efficacité de son travail. Et puisque ce capital technique est indispensable, qu'il est de plus en plus complexe, donc de plus en plus coûteux, il est légitime de rémunérer ceux qui le financent par le crédit (par le paiement d'un intérêt) ou sous forme de capital (par l'existence d'un profit).

Cette position semble relever du bon sens, mais elle est contestable : le capital technique est toujours le produit d'un travail antérieur (un travail « mort », disait Marx), et rémunérer ceux qui le vendent, l'installent, le règlent, l'entretiennent et le perfectionnent, c'est toujours rémunérer



Robin Loznaek - Zuma/Ala

L'autoproclamé « pigeon », sans l'apport de travail salarié, n'aurait pu développer son entreprise au point de pouvoir en tirer des millions d'euros en la vendant.

Aucune théorie économique ne permet d'indiquer précisément quelle part du résultat final doit légitimement revenir à chacun

du travail. Ce raisonnement semble donc valider le point de vue de Marx : une fois l'usure des outils prise en compte, s'il reste du profit, c'est forcément à cause d'une exploitation du travail, seul créateur de toute richesse. Derrière le capital, ajoutait-il, il y a un rapport social qui engendre l'exploitation.

Le rôle de l'entrepreneur

Est-ce si sûr ? Charles Gide (2), ce grand économiste du début du XX^e

siècle et figure du mouvement coopératif, apporte une lumière intéressante, que beaucoup relateront ensuite. « *Il est clair, déclare-t-il dans son cours au Collège de France en 1925-1926, que l'entrepreneur a droit d'abord, et aussi bien que l'ouvrier, à un salaire pour son travail de direc-* ■■■

1. Cela vaut même pour les activités spéculatives. Toutes reposent *in fine* sur une activité productive existante (produits dérivés) ou espérée : un terrain ne prend de la valeur que parce qu'il permettra de bâtir ou de produire (qu'il s'agisse de production agricole, hôtelière, extractive, touristique...).

2. L'oncle d'André, prix Nobel de littérature en 1947. Charles Gide est mort en 1932.

L'ÉVÉNEMENT

LES RICHES SONT-ILS À PLAINDRE ?

III tion, puis à un intérêt du capital qu'il a engagé dans l'entreprise, et même à un prix de location s'il est propriétaire des terrains. Donc, tout ce que l'entrepreneur touche à ce triple titre ne constitue pas, à vrai dire, une catégorie spéciale de revenus et il n'y avait pas lieu de la désigner sous un nom spécial. » En termes actuels, le management justifie une rémunération spécifique du dirigeant, tout comme l'apport de fonds, puisque ces derniers auraient pu être placés s'ils n'avaient pas été investis dans l'entreprise. Concernant la rémunération des fonds investis, Gide avance d'ailleurs que le risque encouru implique un taux de rémunération plus élevé que celui perçu pour un placement en banque. Seul, à ses yeux, le « surprofit », la part du profit qui excède la rémunération légitime des éléments autres que le travail salarié de la « fonction de production », relève de l'exploitation (du travailleur ou de l'acheteur, Gide penchant d'ailleurs plutôt pour considérer que c'est surtout ce dernier qui est le plus souvent victime de la rapacité excessive de certains capitalistes).

L'économiste autrichien Joseph Schumpeter complète cette analyse en y ajoutant un élément clé : l'innovation. Car pour lui, « l'impulsion fondamentale qui met et maintient en mouvement la machine capitaliste est imprimée par les nouveaux objets de consommation, les nouvelles méthodes de production et de transport, les nouveaux marchés, les nouveaux types d'organisations industrielles - tous éléments créés par l'initiative capitaliste » (3).

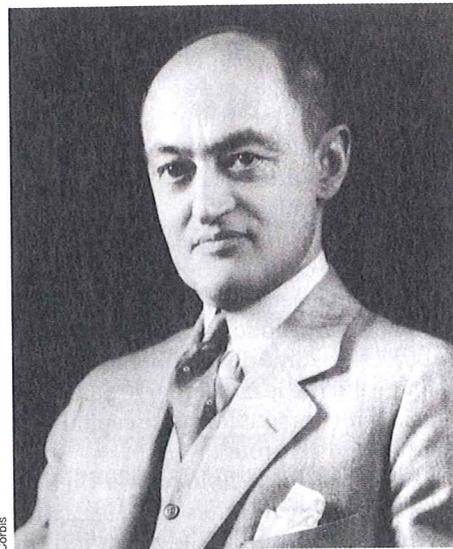
Ce point de vue est ensuite repris par l'économiste français François Perroux, qui considère que l'innovation fait impérativement partie du « métier » de l'entrepreneur. Sans elle, l'entreprise devient routinière et finit par se laisser distancer, jusqu'à disparaître. Dans le « surprofit » à la Gide, une part doit donc être « donnée à un agent ou à un groupe d'agents qui transforme une fonction de production en une innovation réalisée ». Perroux, favorable à la « politique des revenus », va cependant moins loin que son maître, qui estimait qu'il fallait que les gagnants obtiennent « des gains impressionnants » pour provoquer « une impulsion beaucoup plus puissante que ne l'aurait fait une répartition plus égalitaire et "plus juste" ». Car, pour maintenir le plus longtemps possible ces « gains impressionnants » et en faire des revenus durables, l'innovateur multiplie les brevets et les barrières à l'entrée, ce qui risque de transformer l'entreprise en

monopole et l'entrepreneur en rentier.

Ainsi, le chef d'entreprise, dans son triple rôle d'apporteur de fonds, de manager et d'innovateur, joue incontestablement un rôle dans la création de richesses. Mais il n'est pas le seul : les salariés de l'entreprise ont eux aussi une part essentielle dans la réussite. Quelles que soient leurs qualités personnelles, il est clair que, sans l'apport de travail salarié, aucun de nos « pigeons » n'aurait réussi à développer son entreprise au point de pouvoir en tirer des millions d'euros en la cédant totalement ou partiellement à d'autres actionnaires. Les idées ne valent pas grand-chose tant qu'elles demeurent à l'état d'idées, et elles ne prennent de la valeur (marchande ou financière) que lorsqu'elles se concrétisent en biens ou en services issus du travail salarié et générateurs de profit.

Le rôle des collectivités

C'est le cas également de la collectivité : par le biais de la formation, des règles communes et des infrastructures, c'est elle qui produit des « externalités » favorables au développement de l'activité économique. Ce n'est pas parce que les Californiens sont plus intelligents que les habitants de Mauritanie ou d'autres pays très pauvres, que cette région américaine a donné naissance à de nombreuses entreprises *high-tech* performantes. C'est parce que, sur une longue période, se sont mises en place des infrastructures matérielles mais aussi et surtout immatérielles, qui ont permis l'émergence de ces entreprises là plutôt qu'ailleurs. D'où en particulier l'importance de l'action



Pour Joseph Schumpeter, les gagnants doivent obtenir « des gains impressionnants » pour provoquer « une impulsion beaucoup plus puissante que ne l'aurait fait une répartition plus égalitaire et "plus juste" ».



Selon Charles Gide, « l'entrepreneur a droit d'abord (...) à un salaire pour son travail de direction, puis à un intérêt du capital qu'il a engagé dans l'entreprise ».

publique et la légitimité de l'impôt prélevé sur les riches, qui n'ont pu le devenir que grâce à cet environnement. Le même genre de réflexion vaut d'ailleurs également pour les artistes et les sportifs de haut niveau.

Un des grands enseignements de deux cents ans de développement de l'activité économique est donc que la coopération entre acteurs au sein de l'entreprise comme au niveau d'un territoire est toujours plus efficace en fin de compte que la guerre. Henry Ford a révolutionné les méthodes de production, mais il n'aurait pas pu vendre autant de voitures s'il n'avait pas correctement payé ses ouvriers et si l'Etat n'avait pas goudronné le réseau routier, édicté un code de la route et permis, grâce aux conventions collectives, à la sécurité sociale et au salaire minimum, que la grande masse des salariés puissent s'en offrir.

La difficulté est qu'aucune théorie économique ne permet d'indiquer précisément quelle part du résultat final doit légitimement revenir à chacun. Le déterminer reste fondamentalement du domaine des valeurs en vigueur au sein d'une société et de la délibération collective. Cette indétermination incite les acteurs détenant le plus de richesses et de pouvoir à chercher à maximiser leur part, notamment lorsqu'ils peuvent profiter de l'existence concomitante de la libre circulation des personnes et des capitaux et du *dumping* fiscal. Une nouvelle façon de privatiser les bénéfices tout en socialisant les coûts que les autres contribuables devront acquitter. ■

DOMINIQUE CHARPENTIER

3. *Capitalisme, socialisme et démocratie* (1942), traduit en français chez Payot en 1949. La citation figure p. 121 du texte publié dans la Petite bibliothèque Payot en 1974.